

---

## [Le label Forêt d'Exception](#)

Les trois forêts domaniales de Roumare, Verte et La Londe-Rouvray qui s'étalent sur notre territoire ont décroché le label national Forêts d'exception. La Métropole est le quatrième site à être ainsi labellisé en France (après Fontainebleau, Verdun et la Grande Chartreuse).

Comme son nom l'indique, ce label est décerné à des massifs forestiers qui justifient un caractère exceptionnel. Il a pour vocation de préserver, développer et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et historique des forêts concernées, tout en permettant la production de bois de qualité. Ce label atteste également que ces forêts, gérées par l'Office National des Forêts, apportent une réponse adaptée et durable aux attentes de la société vis-à-vis des espaces forestiers. Celles-ci doivent enfin s'inscrire dans une dynamique locale forte.

Différentes spécificités ont conduit à l'obtention de ce label :

- Ces trois massifs domaniaux ont une situation unique au cœur d'une agglomération comptant près de 500 000 habitants. La Métropole Rouen Normandie est en effet la plus peuplée des dix aires urbaines à cœur forestier de France. Véritables « poumons verts », ces forêts accueillent plusieurs millions de visites chaque année. Elles permettent aux habitants de se livrer à des activités de plein air et se ressourcer à leur porte et au contact de la nature.
- Ces forêts se situent dans les paysages des Boucles de la Seine. Elles ont été sublimes par les écrivains du XIXe siècle (Flaubert, Maupassant) et par les impressionnistes. Coexistant avec le bleu du fleuve et le blanc des falaises de craie, le vert des espaces boisés est un élément caractéristique d'un paysage mêlant indissociablement nature et culture.
- Sans la détermination des forestiers et de leurs partenaires, les menaces subies par les forêts domaniales périurbaines de Rouen auraient pu signer leur disparition (exploitation massive participant à la construction et à l'essor économique de la ville de Rouen, dommages dus à la Guerre, aux incendies mais aussi à la pollution industrielle, pression foncière...). Il a fallu être innovant dans ces forêts pour trouver des solutions aux multiples agressions auxquelles elles ont dû faire face. Elles ont joué un véritable rôle de sentinelles et de laboratoires de terrain et continuent à l'être.

La labellisation Forêts d'Exception constitue donc une reconnaissance de la qualité du travail déjà entrepris notamment dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire, tout autant qu'un encouragement à le poursuivre.

[Plaquette de présentation du label Forêt d'Exception©](#)

[Forêts domaniales de Roumare, Verte et de La Londe-Rouvray](#)

[Les éléments d'exceptionnalité](#)

## Liens transversaux de livre pour Le label Forêt d'Exception

- [‹ L'oppidum d'Orival](#)
- [Haut](#)
- [Les Maisons des forêts ›](#)